

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1206 habilitant M. Ali Arre Khaire à procéder à la perception des amendes forfaitaires en matière d'hygiène et de voirie

n° 1206

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 novembre 1960

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1960

Date du numéro
30 novembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Ali Arre Khaïïre est habilité à procéder à la perception des amendes forfaitaires en matières d'hygiène et de voirie. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire et par délégation :Le Secrétaire Général,Y. de DARUVAR.